ANNEXE 1

DESCRIPTION DE L'ACTION

PARTIE A : NOTE SUCCINCTE DE PRÉSENTATION

1.1. Résumé de l'action[1]

Titre de l'action:	Appui à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption
Lieu(x) de l'action: -	Bujumbura
Durée totale de l'action	36 mois
Financement de l'UE demandé (montant)	500.000 Euro
Objectifs de l'action	**Objectif(s) global/globaux** *:* Le présent projet a pour objectif global de contribuer à l'amélioration de la transparence et de l'action anti-corruption, dans le but de permettre la croissance économique du pays **Objectif(s) spécifique(s) :** 1. Renforcement des capacités techniques et organisationnelles des institutions supérieures de contrôle et de lutte contre la corruption (ISCLACs) et mise en conformité avec les standards internationaux; 2. Renforcement des acteurs non-étatiques dans leur rôle de veille et promotion de la participation citoyenne en matière de gouvernance ; 3. Réinsertion des ISLACs dans leur environnement interne et externe, éclosion d'un espace de dialogue et de concertation entre les institutions publiques d'un côté et d'autre part entre celles-ci et les acteurs non-étatiques.
	Autorité de Régulation des Marchés Publics, Brigade Spéciale Anti-Corruption, Cour Anti-Corruption, Cour des Comptes et Inspection Générale de l'Etat ; Cour Suprême ; Secrétariat technique de mise en œuvre de la SNBG.
Bénéficiaires finaux[2]	Ensemble de la population burundaise
Résultats estimés	- Un plan de renforcement et d'amélioration du Système National d'Intégrité est disponible et mis en œuvre ; - Une masse critique de magistrats dispose de compétences techniques pour le traitement des dossiers de corruption ; - Des rapports sont régulièrement produits et publiés par les institutions de contrôle externe et interne ; - L'information relative aux marchés publics est rendue accessible ; - Le cadre légal et règlementaire de lutte contre la corruption est révisé et les outils de gestion et d'intervention des ISCLACs sont modernisés pour garantir la conformité aux standards internationaux ;

[1] Il convient d'annexer également la page de couverture conformément au modèle figurant à la page 1.

[2] Les «bénéficiaires finaux» sont ceux qui tireront un profit à long terme de l'action au niveau de la société ou du secteur au sens large.

	- Des mécanismes de coopération opérationnels entre les ISCLACs sont mis en place.
Activités principales (pas exhaustives)	- Conduite d'une évaluation du Système National d'Intégrité et mise en œuvre de ses recommandations ; - Formation et encadrement des ISCLAC dans des domaines directement liés à l'exercice de leurs fonctions ; - Constitution de bibliothèques spécialisées en matière de contrôle des finances publiques, de suivi juridictionnel et de lutte anti-corruption ; - Développement et opérationnalisation de logiciels de traitement et de suivi des dossiers, de site web et de manuels de procédures ; - Révision du cadre légal et réglementaire anticorruption ; - Evaluation de l'impact des formations en techniques de contrôle et de rédaction des rapports dispensées aux contrôleurs internes en 2012 et 2013 et poursuite de leur encadrement ; - Formation et encadrement des instances sectorielles et entités décentralisées.

Description de l'action (max. 1 page)

Les résultats susvisés découlent du projet d'appui à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption (SNBGLC) dont ils constituent une partie intégrante et dont le descriptif figure en attaché pour faciliter la référence.

Les actions faisant l'objet d'une contribution de la Commission Européenne relèvent des résultats 1, 2 et 3 dudit document de projet relatifs au renforcement des capacités techniques et organisationnelles des institutions supérieures de contrôle et de lutte contre la corruption (ISCLACs), à la modernisation et la mise en conformité de leurs outils de gestion et d'intervention avec les standards internationaux ainsi qu'au renforcement de leurs synergies d'intervention et de l'encadrement des instances sectorielles et décentralisées. Le contenu de ces résultats est résumé ci-après :

Renforcement des capacités techniques et organisationnelles des Institutions Supérieures de Contrôle et de Lutte Anti-Corruption (ISCLACs)

Il s'agit de renforcer les moyens (humain et matériel) des institutions de contrôle des finances publiques et de lutte anticorruption en les transformant en acteur actif donnant des preuves de leur efficacité et de leur utilité dans la gestion des ressources publiques, la transparence financière et la bonne gouvernance.

Modernisation et mise en conformité des outils de gestion et d'intervention des ISCLACs avec les standards internationaux

Il s'agit de moderniser les procédures administratives et financières et leurs outils de gestion et d'intervention conformément aux normes internationales en matière de contrôle. D'autre part, l'introduction des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans le contrôle des finances publiques et la lutte anticorruption permettra d'assurer l'efficacité et l'efficience du contrôle dans un réseau collaboratif inter-institutions de contrôle des finances publiques. En outre, l'opérationnalisation du portail des marchés publics et la mise en place du journal officiel permettra de garantir l'accès à l'information et partant de la transparence dans ce domaine.

Renforcement des synergies d'intervention des ISCLACs et de l'encadrement des entités sectorielles et décentralisées

Il s'agit de susciter le développement du partenariat et de la collaboration entre les institutions de contrôle des finances publiques et de lutte contre la corruption à travers la définition et la mise en place de mécanismes entre autres formels de collaboration et une communication efficace pour une meilleure synergie en vue d'une efficacité accrue dans leurs interventions.

Les parties prenantes à ce projet sont essentiellement les deux institutions supérieures de contrôle interne et externe, respectivement l'Inspection Générale de l'Etat et la Cour des Comptes, les quatre institutions clés en matière de lutte contre la corruption, c'est-à dire la Brigade Spéciale Anti-Corruption (BSAC), la Cour Anti-Corruption (CAC) et la Cour Suprême, ainsi que l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), étant donné que ce domaine constitue un canal incontournable dans l'exécution budgétaire. Du fait que le projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption, la coordination de ce projet a été confiée au Ministère de la Bonne Gouvernance et de la Privatisation.

Les activités proposées peuvent être essentiellement classées en trois catégories : i) des formations techniques et spécialisées, suivies d'un encadrement pratique qui vont permettre aux ressources humaines des institutions concernées d'acquérir les compétences techniques nécessaires dans l'accomplissement de leurs missions respectives ; ii) Des appuis organisationnels qui consisteront sans s'y limiter au développement d'outils procéduraux et opérationnels et en la mise en place d'un cadre légal approprié ; iii) des actions de sensibilisation et de lobbying en vue de la réinsertion des ISCLACs dans leur environnement interne et externe.

Les activités décrites dans le projet d'appui à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption seront mises en œuvre sur une période de trois ans, à compter de février 2013. Celles couvertes par le financement de la Commission Européenne rentreront dans le même cadre chronologique, mais à partir de la date de signature de la convention.

Pertinence de l'action (max. 3 pages)

1.1.1. Pertinence par rapport aux objectifs/secteurs/thèmes/priorités spécifiques de l'appel à propositions

L'action ici décrite ne fait pas suite à un appel à proposition. Elle s'inscrit dans la droite ligne du Programme Fabrice de l'Union Européenne au Burundi.

Les activités développées dans ce projet proviennent des besoins réels exprimés par les bénéficiaires, soit à travers les plans stratégiques des institutions, soit à travers le plan d'action de la SNBGLC ou le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) dont elle fait partie intégrante.

Par ailleurs, une mini-évaluation des besoins a été réalisée lors de la rencontre de validation du projet réunissant l'ensemble des parties prenantes. Le projet jouit d'une appropriation totale de la partie nationale, qui a par ailleurs endossé son contenu par la signature du document en mars 2013.

1.1.2. Pertinence par rapport aux besoins et contraintes particuliers du/des pays cibles, de la/des région(s) cible(s) et/ou des secteurs concernés (y compris les synergies avec d'autres initiatives de l'UE et l'absence de double emploi)

Le présent projet s'inscrit dans l'objectif de contribuer à l'amélioration de la transparence et de la gouvernance dans la gestion de la chose publique, conformément à l'esprit de la SNBGLC. Etant donné la complexité et l'étendue du secteur public, le projet propose de concentrer son intervention sur quelques institutions clés, qui, par leurs mission et mandat, couvrent ou influencent stratégiquement l'ensemble du secteur, en termes de gestion et de gouvernance. Il s'agit notamment des deux institutions supérieures de contrôle interne et externe, des institutions de lutte contre la corruption, y compris la Cour Suprême, et de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

Ce projet vient à point nommé, à une période où le rapport sur la mise en œuvre de la SNBG montre qu'à plus d'une année d'existence, les résultats ne sont pas encore très palpables et qu'il faut renforcer les efforts Aussi, les recommandations de l'étude sur le système de contrôle interne et externe des finances publiques au Burundi conduite avec l'appui de la Commission Européenne ont insisté sur la nécessité de renforcer les institutions identifiées dans le projet.

Par ailleurs, les plans stratégiques de ces institutions, là où ces plans existent, font état d'un besoin urgent de renforcement des capacités organisationnelles et techniques. De plus, certaines de ces institutions ne sont même pas en mesure d'exercer pleinement leur mission, faute de moyens et d'outils de travail appropriés, tandis que pour d'autres, le cadre légal et réglementaire les régissant comporte certains éléments de blocage, d'où la nécessité d'amorcer un processus de dialogue et de lobbying pour leur réinsertion appropriée dans leur environnement interne et externe.

C'est dans le but de permettre une opérationnalisation coordonnée et cohérente des priorités gouvernementales en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption, de renforcer les institutions en charge de cette responsabilité sur le plan technique et organisationnel, et de forger un partenariat efficace avec la société civile et les autres acteurs nationaux et internationaux que le présent projet est formulé.

1.1.3. Décrire et définir les groupes cibles et bénéficiaires finaux, leurs besoins et leurs contraintes et indiquer comment l'action abordera ces besoins

La Cour des Comptes et l'IGE sont les deux institutions supérieures de contrôle respectivement externe et interne. La réalité sur le terrain est que ces institutions ne sont pas très bien connues par les différentes entités sous contrôle, qui, de ce fait, ne s'acquittent pas de leur devoir de reddition et de rapportage. Aussi l'insertion de ces institutions dans les ensembles internationaux et régionaux présente encore des imperfections pour lesquelles il y a lieu d'amorcer un dialogue en vue d'un redressement. En outre, l'ensemble des conditions ne sont pas réunies pour que la Cour des Comptes puisse jouer son rôle de structure de contrôle externe de manière indépendante, et il y a nécessité d'engager un plaidoyer, dans le cadre la réforme institutionnelle en vue.

La Brigade Spéciale et la Cour Anti-Corruption et le Ministère en charge de la Bonne Gouvernance font partie de tout un cadre institutionnel mis en place afin de renforcer la bonne gouvernance et l'action anti-corruption. Cependant, force est de constater que ces institutions n'ont pas encore les moyens qu'il faut pour le plein accomplissement de leur mandat, d'où la nécessité de continuer le renforcement des capacités. Le secteur judiciaire de manière générale, et la Cour Suprême en particulier fait partie de la chaîne institutionnelle de lutte contre la corruption, du fait que cette dernière reçoit certains dossiers venant de la CAC ou directement, en fonction des personnes impliquées.

L'Autorité de Régulation des Marchés Publics est une structure administrative indépendante qui a entre autres attributions de veiller par des études et avis réguliers, à la saine application de la réglementation et des procédures relatives aux marchés publics, et d'élaborer, diffuser, et mettre à jour, les documents types, manuels de procédures, guides d'évaluation et progiciels appropriés. Cette jeune institution n'a pas encore acquis toutes les capacités techniques et organisationnelles requises pour le bon accomplissement de ses missions. L'institution a un besoin urgent de se doter d'un plan stratégique.

Le bon fonctionnement de ces institutions aurait une retombée positive sur l'ensemble du pays, dans la mesure où l'amélioration de la transparence dans la gestion de la chose publique bénéficiera au trésor de l'Etat qui pourra utiliser les fonds aux actions de développement.

1.1.4. Éléments avec une valeur ajoutée particulière

La valeur ajoutée de ce projet réside dans le fait qu'il rassemble les grandes institutions relevant de ministères et secteurs différents mais œuvrant autour de la même question, pour davantage de complémentarité et de synergie dans l'action. Ce projet a également pour ambition de créer un espace de concertation et de dialogue entre ces institutions d'un côté, et entre celles-ci et les acteurs de la société civile et du secteur privé, de l'autre. L'originalité de ce projet vient aussi du fait qu'en matière de renforcement des capacités, il va aller au-delà et accompagner les différentes institutions dans l'exercice de certaines de leurs missions, c'est-à-dire l'apprentissage sur la pratique, à travers soit une assistance technique multidisciplinaire, soit un partenariat avec des institutions sœurs d'autres pays.

PARTIE B : DESCRIPTION COMPLÈTE DE L'ACTION

REPUBLIQUE DU BURUNDI

Titre du Projet:	**Appui à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de lutte contre la corruption.**
Effet de l'UNDAF :	À l'horizon 2016, des institutions publiques assurent une gestion efficace de l'Etat avec un système électoral transparent, un espace politique inclusif et une participation citoyenne effective dans le respect de l'égalité du genre.
Effet(s) escompté(s) du Programme Pays:	Les organes, institutions et structures de gestion et de contrôle de la chose publique, du processus démocratique sont renforcés et des mécanismes de dialogue social, inclusif et permanent sont créés, permettant d'améliorer la transparence.
Produit (s) escompté (s) du Programme Pays:	L'opérationnalité des structures de contrôle et de lutte contre la corruption est renforcée et les OCS acquièrent les capacités nécessaires pour le monitoring des cas de corruption.

Description Sommaire

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption et vise le renforcement institutionnel des structures de contrôle et de lutte contre la corruption au Burundi. Quatre principaux résultats sont attendus de ce projet : (i) le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des Institutions Supérieures de Contrôle et de Lutte Anti-Corruption (ISCLAC), (ii) modernisation et mise en conformité des outils de gestion et d'intervention des ISCLAC avec les standards internationaux, (iii) Mise en place d'une synergie d'intervention des institutions de contrôle des finances publiques et de lutte anticorruption et insertion dans leur environnement national et international et (iv) le renforcement des capacités de la société civile, secteur privé et des médias pour la sensibilisation/prévention en matière de lutte contre la corruption.

Cycle de programmation :	2013-2016
Composante du Programme Pays :	Gouvernance
Titre du projet:	Appui à la mise en œuvre de la SNBGLC
Numéro du projet:	00070894
Start date:	01/01/2013
End Date:	31/12/2016
Date d'Examen du projet:	14 Février 2013

Total Ressources :	3.380.000 USD
• Régulière	2.000.000 USD
• Autres:	
o Donateur 1	_____
o Donateur 2	_____
o Gouvernement	_____
A mobiliser:	1.380.000 USD

Pour le PNUD : Xavier Michon, Directeur Pays _____ _____

Pour le Gouvernement : S.E.M. Issa Ngendakumana
Ministre à la Présidence Chargé de la Bonne Gouvernance et de la Privatisation

2. ANALYSE DE LA SITUATION

L'accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi a tracé le cadre global pour la réforme de l'Etat et la mise en place de nouvelles institutions à même de garantir la transparence dans la gestion de la chose publique, gage de la pérennisation des dividendes de la paix. Ainsi, le pays s'est doté, avec la création du Ministère à la Présidence en charge de la Bonne Gouvernance et de la Privatisation, de la Cour des comptes, de l'Inspection générale de l'Etat, de la brigade anti-corruption et de la Cour anticorruption, d'un système administratif et juridictionnel en charge du renforcement de la transparence et de la bonne gouvernance.

C'est aussi dans le souci d'améliorer le contrôle et la transparence de la gestion de la chose publique, l'imputabilité, la reddition des comptes et la lutte contre toutes formes de malversations qu'un certain nombre de lois, dont la loi anti-corruption, a été adoptée, et que des réformes du secteur économique et de l'administration publique ont été opérées. Ainsi, le cadre institutionnel et légal régissant les marchés publics a été révisé, avec la mise en place de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et la révision du code des marchés publics.

En janvier 2005, le Parlement burundais ratifiait les deux textes internationaux de base en matière de lutte contre la corruption, en l'occurrence la « Convention des Nations Unies de lutte contre la corruption » adoptée par les Nations Unies en Octobre 2003 et la « Convention de l'Union Africaine de prévention et de lutte contre la corruption » adoptée par les Chefs d'Etats africains à Maputo en Juillet 2003.

Au plan politique, le gouvernement burundais, issu des élections de 2005 a fait de la lutte contre la corruption et les diverses malversations économiques un objectif primordial. C'est ainsi que dans son programme 2005-2010, il a mis un accent particulier sur la bonne gouvernance. Ainsi le Gouvernement s'est doté d'une vision de développement à long terme, la Vision 2025, dans laquelle la bonne gouvernance et le renforcement des capacités font partie des principaux piliers. Par la suite le Gouvernement a adopté en novembre 2011, la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption (SNBGLC) pour la période de 2011 à 2015. Ce document qui a été élaboré selon une démarche inclusive avec la participation de tous les acteurs impliqués à savoir : le Gouvernement, la Société Civile, les partenaires techniques et financiers donne une orientation globale sur les engagements de tous les acteurs en matière de renforcement de la bonne gouvernance et de lutte contre la corruption

Les recommandations de ce document ont été reprises dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, 2ème génération (CSLP II). Le CSLP II a été présenté à la communauté des bailleurs de fonds en octobre 2012 à Genève lors d'une table ronde qui a permis de mobiliser les ressources pour sa mise en œuvre. En outre, les différentes institutions nationales impliquées dans le renforcement de la transparence et la lutte contre la corruption se sont dotées de plans stratégiques qui permettent d'aligner les priorités sectorielles aux orientations du CSLP II et des différentes politiques nationales relevant de leur champ d'intervention. Par ailleurs, les recommandations de l'étude sur le système de contrôle interne et externe des finances publiques au Burundi financée par la Commission Européenne ont été prises en

compte dans la formulation du présent document.

Malgré l'existence d'outils stratégiques et d'espaces de discussions comme les groupes sectoriels, les interventions des différentes institutions ne sont pas suffisamment coordonnées, d'où parfois une absence de complémentarité et de synergie dans les interventions. De plus, ces institutions n'ont pas toujours les capacités requises pour remplir pleinement et efficacement leur mission. Par ailleurs, la société civile et le secteur privé ne sont pas non plus assez outillés pour assumer leurs rôles comme partenaires de mise en œuvre des stratégies de renforcement de la transparence et de lutte contre la corruption ou pour compléter l'action des institutions. C'est dans le but de permettre une opérationnalisation coordonnée et cohérente des priorités en matière de lutte contre la corruption, de renforcer les institutions en charge de cette responsabilité sur le plan technique et organisationnel, et de forger un partenariat efficace avec la société civile et les autres acteurs nationaux et internationaux que le présent projet est formulé.

3. II. STRATÉGIE

Le présent projet vient contribuer à la réalisation de l'axe 1 du CSLP II, qui vise « le renforcement de l'état de droit, de la bonne gouvernance et la promotion de l'égalité du genre ». Il permet aussi la mise en œuvre du plan d'action de lutte contre la corruption, plus spécifiquement des actions prioritaires relatives au renforcement des capacités des structures chargées de la lutte contre la corruption, l'accroissement de la transparence dans la gestion des affaires publiques et le renforcement du partenariat entre l'Etat, la société civile et le secteur privé.

En outre, ce projet s'attellera à contribuer à l'opérationnalisation des plans stratégiques des différentes **Institutions Supérieures de Contrôle et de Lutte Anti-Corruption (ISCLAC)** concernées : la Cour des Comptes, la Cour Suprême, l'Inspection Générale de l'Etat, l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, la Cour Anti-Corruption, la Brigade Spéciale Anti-Corruption, la Commission Parlementaire spécialisée de contrôle des comptes publics et le Ministère à la Présidence chargé de la Bonne Gouvernance et la lutte contre la corruption lesquels sont alignées sur la Vision 2025 et le CSLP II.

Il s'inscrit aussi dans l'effet 1.2. du cadre d'assistance des Nations Unies au Burundi (UNDAF) 2012-2016 et du programme de coopération entre le PNUD et le Burundi, dans la partie relative à la consolidation de la gouvernance et de l'Etat de Droit.

Le présent projet sera exécuté sur une période de 4 ans, c'est-à-dire de 2013 à 2016, et prévoit la réalisation des 4 Produits suivants:

Produit 1: Le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des Institutions Supérieures de Contrôle et de Lutte Anti-Corruption (ISCLAC)

Il s'agit de renforcer les moyens (humain et matériel) des institutions de contrôle des finances publiques et de lutte anticorruption en les transformant en acteur actif donnant des preuves de leur efficacité et de leur utilité dans la gestion des ressources publiques, la transparence financière et la bonne gouvernance.

Produit 2: Modernisation et mise en conformité des outils de gestion et d'intervention des ISCAC avec les standards internationaux

Il s'agit de moderniser les procédures administratives et financières et leurs outils de gestion et d'intervention conformément aux normes internationales en matière de contrôle. D'autre part, l'introduction des technologies de l'Information et de Communication (TIC) dans le contrôle des finances publiques et la lutte anticorruption permettra d'assurer l'efficacité et l'efficience du contrôle dans un réseau collaboratif Inter-institutions de contrôle des finances publiques

Produit 3: Mise en place d'une synergie d'intervention des institutions de contrôle des finances publiques et de lutte anticorruption et insertion dans leur environnement national et international

L'insertion des institutions de contrôle des finances publiques et de lutte anticorruption dans leur environnement institutionnel national et international afin qu'elles puissent retrouver leur place au sein du système de contrôle des finances publiques de l'Etat burundais et bénéficier de l'effet d'entraînement, des progrès techniques et de la collaboration générés par les institutions internationales et régionales dont elles sont membres. Au niveau interne, le développement du partenariat et de la collaboration entre les institutions de contrôle des finances publiques et de lutte à la corruption à travers la définition et la mise en place de mécanismes entre autres formels de collaboration et une communication efficace pour une meilleure synergie en vue d'une efficacité accrue dans leurs interventions.

Produit 4 : Renforcement des capacités de la société civile, secteur privé et des médias pour la sensibilisation/prévention en matière de lutte contre la corruption

La mise en place d'un cadre de concertation entre les ISCLAC et les autres acteurs nationaux dont la Société Civile le secteur privé et les média pour une meilleure articulation opérationnelle en matière de sensibilisation et de prévention et de lutte contre la corruption.

L'opérationnalisation du document de projet se traduit annuellement par un plan de travail, tenant compte du contexte sociopolitique et économico-financier au cours de l'exercice d'exécution et des dispositions du programme pays.

CADRE DES RÉSULTATS ET DES RESSOURCES DU PROJET

PRODUITS	CIBLES	ACTIVITES	Parties Responsables	BUDGET (USD)				
				Description	2014	2015	2016	TOTAL
Produit 1 **Les capacités techniques et organisationnelles des institutions supérieures de contrôle des finances publiques et de lutte anti-corruption (ISCLAC) sont renforcées et ces dernières remplissent pleinement leurs missions respectives.** Situation de référence - Le SNI n'a pas encore été évalué. - Les ISCLAC ne disposent pas des capacités institutionnelles, organisationnelles, matérielles et techniques suffisantes leur permettant de mener à bien leurs missions.	Un plan de renforcement des capacités du Système National d'Intégrité est disponible et mis en œuvre.	Evaluation du Système National d'Intégrité	MBG, TI	Contrat TI	150 000	50 000		200 000
		Mise en œuvre des recommandations de l'évaluation du SNI	MBG	Contrats avec les institutions spécialisées		60 000	20 000	80 000
		Conduite d'un audit organisationnel de la Brigade Spéciale Anti-Corruption et mise en œuvre de ses recommandations	MBG, PNUD	Cabinet d'audit	55 000	20 000	20 000	95 000
	Une masse critique de magistrats dispose des compétences requises et des moyens nécessaires au traitement des dossiers de corruption.	Formation de la Cour Anti-Corruption et de la Cour Suprême en détection des fraudes (bancaire, assurance, marchés publics, douanes)	MBG, PNUD	Cabinets spécialisés Frais logistiques	30 000			30 000
		Formation de la Cour Anti-Corruption et de la Cour Suprême en recouvrement des avoirs et en systèmes de paiement	MBG, PNUD	Cabinets spécialisés Frais logistiques		30 000		30 000
		Formation de la Cour des Comptes en analyse des conditions de cession, de privatisation et de liquidation des entreprises	MBG, PNUD	Expert technique, cabinet spécialisé ou partenariat		10 000		10 000

Indicateurs - Rapport d'évaluation du SNI disponible - Nombre de magistrats formés/encadrés et disposant des compétences techniques requises au traitement et suivi des dossiers de corruption - Nombre de rapports d'audit (financier ou organisationnel) publiés		publiques		avec une cour des comptes européenne francophone et appui logistique				
		Formation et encadrement des magistrats de la Cour des Comptes en matière de procédures juridictionnelles, sur le rôle du ministère public et sa collaboration avec les tribunaux répressifs avec production de manuels	MBG, PNUD	Idem		10 000		10 000
		Constitution de deux bibliothèques spécialisées pour la Cour des Comptes et la Cour Anti-Corruption	MBG, PNUD	Abonnement, Equipements, Formations	50 000	20 000	20 000	90 000
		Contribution à la révision du cahier des charges de l'association internationale des Cour des Comptes francophones	MBG, PNUD	DSA, Voyages	10 000			10 000
	Des rapports d'analyse des projets de lois de finances 2015, 2016 et 2017 sont produits et publiés.	Formation de la Cour des Comptes sur les notions de Cadre de Dépenses et C. Budgétaire à Moyen Terme (CDMT, CBMT)	MBG, PNUD	Consultants nationaux Frais logistiques		10 000		10 000
		Formation et encadrement de la Cour des Comptes en analyse des projets de lois de finances	MBG, CC, PNUD	Expert technique, cabinet spécialisé ou partenariat avec une	30 000	20 000	20 000	70 000

				cour européenne et appui logistique				
	Des rapports sur l'exécution du budget de l'Etat 2013, 2014 et 2015 sont produits et publiés.	Formation et encadrement de la Cour des Comptes en contrôle de l'exécution du budget de l'Etat	MBG, CC, PNUD	Idem	30 000	20 000	20 000	70 000
	9 rapports d'audit de gestion des ministères sont produits et publiés (dont ceux des Min. de l'Agriculture, Education et Santé en 2014).	Formation et encadrement de la Cour des Comptes en audit des capacités des ministères dans le cadre de la déconcentration de l'ordonnancement	MBG, CC, PNUD	Idem	30 000	20 000	20 000	70 000
	12 rapports d'audit de comptes sont produits et publiés (dont ceux du Min. de la Défense, REGIDESO et Mairie de Bujumbura en 2014).	Formation et encadrement de la Cour des Comptes en certification des comptes	MBG, CC, PNUD	Idem	30 000	20 000	20 000	70 000
	4 rapports d'audit de projets financés par les bailleurs de fonds sont produits et publiés.	Formation et accompagnement de la Cour des Comptes en audit de projets	MBG, CC, PNUD	Idem		15 000	15 000	30 000
	Au moins 3 communications sont diffusées par an sur les marchés publics.	Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication sur les marchés publics	MBG, ARMP, PNUD	Agence spécialisée Frais logistiques	15 000	10 000	10 000	35 000

Sous-total Produit 1					430 000	315 000	165 000	910 000
Produit 2 **Les outils de gestion et d'intervention des ISCLAC sont modernisés et conformes aux standards internationaux.** Situation de référence - La majorité des ISCLAC utilisent des outils et mécanismes de gestion et de suivi des dossiers rudimentaires, affectant ainsi leurs performances. - Le cadre légal et réglementaire en matière de lutte anti-corruption n'est pas conforme aux standards internationaux. Indicateurs - Nombre d'outils de gestion et de suivi des dossiers de corruption opérationnels - Nombre de visites sur les sites web des ISCLAC - Avant-projets de lois et de textes normatifs techniquement validés	Des outils efficaces pour le traitement et le suivi des dossiers de corruption sont opérationnels.	Développement et opérationnalisation du logiciel de traitement et de suivi des dossiers de la Cour Suprême	MBG, PNUD	Contrat cabinet	50 000	5 000	5 000	60 000
		Opérationnalisation du logiciel de traitement et de suivi des dossiers de la Brigade Spéciale Anti-Corruption	MBG, PNUD	Contrat cabinet	10 000	5 000	5 000	20 000
	Un site web sur la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption au Burundi est opérationnel.	Développement du site web de la Cour Suprême et redynamisation de celui de la Cour des Comptes	MBG, PNUD	Contrat cabinet	25 000	5 000	5 000	35 000
		Opérationnalisation et mise à jour régulière du site web du MBG (avec des liens vers les pages des ISCLAC)	MBG, PNUD	Contrat cabinet	5 000	5 000	5 000	15 000
	Des manuels de procédures et guides de suivi-évaluation sont disponibles.	Elaboration d'un manuel de procédures de la Cour des Comptes	MGB, PNUD	Expert technique, cabinet spécialisé ou partenariat avec une cour des comptes européenne francophone et appui logistique		15 000		15 000
		Elaboration d'un guide de suivi-évaluation des avis et des recommandations de la Cour des Comptes	MBG, PNUD	Idem	15 000			15 000

	L'information relative aux marchés publics est accessible.	Opérationnalisation et administration d'un portail des marchés publics	MBG, ARMP, PNUD	Expertise web, formation	30 000	30 000	30 000	90 000
		Création et animation d'un journal officiel des marchés publics	MBG, ARMP, PNUD	Agence spécialisée	15 000	10 000	10 000	35 000
	La loi anti-corruption et les lois régissant le statut de la Cour des Comptes et de ses magistrats sont révisées.	Révision de la loi anti-corruption	MBG, Min. Justice, PNUD	Consultant International Frais logistiques	30 000	10 000		40 000
		Révision de 2 lois : - loi portant création, missions, organisation et fonctionnement de la Cour des Comptes ; - loi portant statut des magistrats de la Cour des Comptes	MBG, CC, PNUD	Expert technique, cabinet spécialisé ou partenariat avec une cour des comptes européenne francophone et appui logistique	15 000	15 000		30 000
	Les projets de textes normatifs régissant le régime de responsabilité des comptables publics sont disponibles.	Elaboration de 2 projets de textes normatifs : - projet de texte portant fixation du régime de responsabilité des agents publics et de séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable ; - projet de texte portant fixation de la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics vis-à-vis de la Cour des	MGB, CC, PNUD	Idem	15 000	15 000		30 000

		Comptes						
Sous-Total Produit 2					210 000	115 000	60 000	385 000
Produit 3 **Les ISCLAC travaillent en synergie et encadrent efficacement les entités sectorielles et décentralisées en vue de l'obligation de rendre compte.** Situation de référence - Le ISLAC ne sont pas suffisamment intégrées dans le circuit institutionnel étatique. Bien souvent, les rapports des inspections et des missions d'audit demeurent sans suite et les entités sectorielles et décentralisées ignorent l'obligation de rendre compte vis-à-vis de ces dernières. - La collaboration entre les différentes ISCLAC n'est pas non plus suffisamment développée. Indicateurs - Existence d'un	Les rapports de contrôle des performances des magistrats en matière de lutte contre la corruption sont disponibles.	Appui à la Cour Suprême pour la sensibilisation des magistrats en matière de lutte contre la corruption et mise en place d'un mécanisme d'évaluation par les pairs au sein de la magistrature.	MBG, CS	Frais logistiques	15 000	10 000	10 000	35 000
		Appui à la Cour Suprême pour le contrôle administratif des juridictions.	MBG, CS	Frais logistiques	20 000	20 000	20 000	60 000
	La jurisprudence de la Cour Suprême est accessible.	Publication régulière du bulletin des arrêts de la Cour Suprême	MBG, CS	Contrats	30 000	30 000	30 000	90 000
	4 rapports sur les bonnes et les mauvaises pratiques en matière de gestion des marchés publics sont disponibles et servent d'outils de sensibilisation.	Appui à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics pour l'organisation de 4 sessions d'échanges avec les acteurs de la commande publique sur les bonnes et les mauvaises pratiques en matière de gestion des marchés publics.	MBG, ARMP, PNUD	Contrat Agence, Frais logistiques	5000	5 000	5 000	15 000
	Les rapports de suivi des dossiers entre la Brigade Spéciale Anti-Corruption, la Cour Anti-Corruption et la Cour Suprême sont régulièrement produits.	Mise en place d'un mécanisme efficace de suivi des dossiers entre la Brigade Spéciale Anti-Corruption, la Cour Anti-Corruption et la Cour Suprême	MBG, BSAC, CAC, CC	Frais logistiques	5 000	5 000	5 000	15 000

mécanisme efficace de suivi des dossiers entre la Brigade Spéciale Anti-Corruption, la Cour Anti-Corruption et la Cour Suprême - Nombre de contrôleurs internes et comptables communaux formés/encadrés et disposant des compétences techniques requises - Nombre d'institutions publiques auditées	Les rapports de contrôle interne sont réguliers et conformes aux standards en la matière.	Evaluation de l'impact des formations en techniques de contrôle et de rédaction des rapports dispensées aux contrôleurs internes en 2012 et 2013 et poursuite de leur encadrement	MBG, IGE, PNUD	Consultant national Frais logistiques	50 000	20 000		70 000
		Appui à l'Inspection Générale de l'Etat pour l'encadrement et la formation des comptables communaux.	MBG, IGE	Frais logistiques	30 000	20 000	20 000	70 000
	Le contrôle externe des entités publiques est renforcé.	Appui à la Cour des Comptes pour les descentes de sensibilisation et de contrôle.	MBG, CC	Frais logistiques	30 000	30 000	30 000	90 000
Sous-Total Produit 3					185 000	140 000	120 000	445 000
<u>Produit 4</u> **Les acteurs non étatiques de lutte contre la corruption et apportent une contribution effective à la mise en œuvre de la SNBG/LC.** <u>Situation de référence</u> - La société civile et les media ne disposent pas des capacités suffisantes en matière de suivi des finances publiques et de monitoring de la	4 projets de la société civile et des media contribuant à la mise en œuvre de la SNBG sont mis en œuvre	Appui aux projets de la société civile et des média pour la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption.	MBG, Société Civile, PNUD	Contrats micro-subventions	250 000	250 000		500 000
	Une stratégie de renforcement des capacités de la société civile en matière de suivi des finances publiques et de monitoring de la corruption est disponible.	Réalisation d'une étude sur le rôle de la société civile en matière de suivi des finances publiques et de monitoring de la corruption, et appui au renforcement des capacités de cette dernière.	MBG, PNUD	Consultants National et international Frais logistiques	30 000	30 000	30 000	90 000
	Des cadres et mécanismes de collaboration multipartenaires	Mise en place et opérationnalisation d'un forum national anti-corruption.	MBG	Frais logistiques	50 000	10 000	10 000	70 000

corruption. - Il n'existe pas de cadre formel de concertation ni de stratégie commune en matière de lutte anti-corruption. Indicateurs - Nombre de projets de la société civile contribuant à la mise en œuvre de la SNBG/LC mis en œuvre - Stratégie de renforcement des capacités de la société civile en matière de suivi des finances publiques et de monitoring de la corruption disponible - Forum national anti-corruption opérationnel	(société civile, media, secteur privé et institutions publiques) de lutte anti-corruption sont opérationnels.	Réalisation d'une étude sur l'organisation et le fonctionnement des comités locaux de bonne gouvernance et redynamisation de ces derniers pour la promotion de la bonne gouvernance au niveau local avec cahier des charges uniformisé.	MBG, PNUD	Consultants National et International Frais logistiques	15 000	15 000		30 000
		Création et encadrement conjoint des clubs d'intégrité dans les écoles secondaires.	MBG, BSAC, Société Civile	Frais logistiques	15 000	15 000		30 000
		Organisation de sessions d'information et de sensibilisation sur la gestion des marchés publics.	MBG, ARMP, Société Civile, Media	Contrat Agence, Frais logistiques	15 000	15 000	15 000	45 000
Sous-Total Produit 4					375 000	335 000	55 000	765 000
Produit 5 : Frais de gestion								
Unité de gestion (Salaires & fonctionnement)					40 000	40 000	40 000	120 000
Suivi, évaluation et audit					45 000	25 000	25 000	95 000
Sous-Total Produit 5					85 000	65 000	65 000	215 000
TOTAL 3 ans					1 285 000	970 000	465 000	2 720 000

REPUBLIQUE DU BURUNDI

MINISTERE A LA PRESIDENCE
CHARGE DE LA BONNE GOUVERNANCE
ET DE LA PRIVATISATION

PROJET D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE BONNE GOUVERNANCE ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION
PLAN DE TRAVAIL 2014

Effet attendu du Programme de Pays: A l'horizon 2016, les institutions publiques assurent une gestion efficace de l'Etat avec un système électoral transparent, un espace politique inclusif et une participation citoyenne effective, dans le respect de l'égalité hommes-femmes.

Produit attendu : Les institutions supérieures de contrôle et de lutte contre la corruption sont renforcées, la participation citoyenne en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption est accrue et des synergies entre les différents acteurs sont développées.

Partenaire de réalisation : Ministère à la Présidence chargé de la Gouvernance et de la Privatisation

Autres partenaires : Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), Brigade Spéciale Anti-Corruption (BSAC), Cour Anti-Corruption, Cour des Comptes, Cour Suprême, Inspection Générale de l'Etat (IGE), société civile et media

Texte explicatif

Le projet propose un appui à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption (SNBGLC) à travers : le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des Institutions Supérieures de Contrôle et de Lutte Anti-Corruption (ISCLACs) ; la modernisation de leurs outils de gestion et d'intervention conformément aux standards internationaux ; la promotion du travail en synergie entre les différentes institutions pour un encadrement efficace des entités sectorielles et décentralisées orienté vers l'obligation de rendre compte ; le renforcement de la participation de la société civile à la mise en œuvre de la SNBGLC.

Période couverte par le Programme : 2013-2016 Composante du Programme : Gouvernance Titre de l'intervention : Appui à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption Code budgétaire : 00085592 Durée : quatre ans	Budget estimatif : 1, 285,000 USD Ressources allouées : • TRAC : 975,000 USD • UE : ~~310,000~~ USD 684 931

Approuvé par	Signature	Date
Pour le Gouvernement : Gérard-Philippe NYAMWIZA, Directeur National		13 mars 2014
Pour le PNUD : Joseph PIHI, Directeur Pays a.i.		12 mars 2014

PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITÉS PLANIFIÉES	CADRE CHRONOLOGIQUE				PARTENAIRES	BUDGET PLANIFIÉ		
		T1	T2	T3	T4		Source des fonds	Description	Montant
Produit 1 **Les capacités techniques et organisationnelles des institutions supérieures de contrôle des finances publiques et de lutte anticorruption (ISCLACs) sont renforcées et ces dernières remplissent pleinement leurs missions respectives.** Indicateurs : - Rapport d'évaluation du SNI validé - Nombre de magistrats formés/encadrés et disposant des compétences techniques requises au traitement des dossiers de corruption - Rapport sur l'exécution du budget 2013 et sur la loi de finances 2015 produits - Au moins 3 rapports d'audit	1.1. Evaluation du Système National d'Intégrité (SNI)	X	X	X	X	MBG	TRAC	Contrat TI	150.000
	1.2. Conduite d'un audit institutionnel et organisationnel de la Brigade Spéciale Anti-corruption (BSAC) et mise en œuvre de ses recommandations	X	X			MBG	TRAC	Contrat Cabinet	55.000
	1.3. Formation de la Cour Anti-Corruption et de la Cour Suprême en détection des fraudes (bancaire, assurance, marchés publics, douanes)			X		MBG, CAC, CS	TRAC	Expertise technique	30.000
	1.4. Constitution de 2 bibliothèques spécialisées pour la Cour des Comptes et la Cour Anti-Corruption			X		MBG, CC, CAC	TRAC	Abonnement, ouvrages	50.000
	1.5. Contribution à la révision du cahier des charges de l'association internationale des Cours des Comptes francophones.				X	CC	UE	Voyage	10.000
	1.6. Formation et encadrement de la Cour des Comptes en analyse du projet de loi de finances				X	MBG, CC	UE	Expertise technique	30.000
	1.7. Formation et encadrement de la Cour des Comptes en contrôle de l'exécution du budget de l'Etat		X			MBG, CC	UE	Expertise technique	30.000
	1.8. Formation et encadrement de la Cour des Comptes en audit des capacités de gestion des ministères	X				MBG, CC	UE	Expertise technique	30.000

des capacités et 3 rapports d'audits des comptes produits <u>Situation de base</u> - Le SNI n'a pas encore été évalué. - Les ISCLACs ne disposent pas des capacités institutionnelles, organisationnelles, matérielles et techniques suffisantes leur permettant de mener à bien leurs missions.	1.9. Formation et encadrement de la Cour des Comptes en certification des comptes		X			MBG, CC	UE	Expertise technique	30.000
	1.10. Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication sur les marchés publics	X	X			MBG, ARMP	UE	Maison spécialisée	15.000
Total Produit 1		430.000 USD							
<u>Produit 2</u> **Les outils de gestion et d'intervention des ISCLACs sont modernisés et rendus conformes aux standards internationaux.** <u>Indicateurs</u> - Nombre d'outils développés et opérationnels - Nombre de visites sur le site web du MBG - Journal officiel et portail des marchés	2.1 Développement et opérationnalisation du logiciel de gestion et de suivi des dossiers de la Cour Suprême		X	X		MBG, CS	TRAC	Contrat Cabinet	50.000
	2.2. Opérationnalisation du logiciel de traitement et de suivi des dossiers de la BSAC	X	X			MBG, BSAC	TRAC	Contrat Cabinet	10.000
	2.3. Développement du site web de la Cour Suprême et opérationnalisation de celui de la Cour des Comptes		X	X		MBG, CS et CC	TRAC	Contrat Cabinet	25.000
	2.4 Opérationnalisation et mise à jour régulière du site web du Ministère de la Bonne Gouvernance (avec des liens vers les pages des ISCLACs)	X				MBG, ISCLACs	TRAC	Contrat Cabinet	5.000

publics opérationnels - Nombre de projets de lois et de textes normatifs techniquement validés Situation de référence - La majorité des ISCLACs utilisent des outils et mécanismes de gestion et de suivi des dossiers rudimentaires, affectant ainsi leurs performances. - Le cadre légal et réglementaire en matière de lutte anti-corruption n'est pas conforme aux standards internationaux.	2.5. Elaboration d'un guide sur les avis et les recommandations de la Cour des Comptes		X			MBG, CC	UE	Expertise technique	15.000
	2.6. Opérationnalisation et administration d'un portail des marchés publics.	X	X	X	X	MBG, ARMP	UE	Contrat Cabinet	30.000
	2.7. Création et animation d'un journal officiel des marchés publics	X	X			MBG, ARMP	UE	Contrat Cabinet	15.000
	2.8. Révision de du cadre légal et réglementaire de lutte contre la corruption	X	X	X	X	MBG, Min. Justice	TRAC	Contrat cabinet	30.000
	2.9. Révision de 2 lois : - loi portant création, missions, organisation et fonctionnement de la Cour des Comptes; - loi portant statut des magistrats de la Cour des Comptes	X	X			MBG, CC	UE	Consultant international	15.000
	2.10. Elaboration de 2 projets de textes normatifs : - projet de texte portant fixation du régime de responsabilité des agents publics et de séparation de fonction d'ordonnateur et de comptable ; - projet de texte portant fixation de la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics vis-à-vis de la Cour des Comptes			X	X	MBG, CC	UE	Consultant international	15.000
Total Produit 2		210.000 USD							

Produit 3 **Les ISCLACs travaillent en synergie et encadrent efficacement les entités sectorielles et décentralisées en vue du renforcement de l'obligation de rendre compte.** Indicateurs - Existence d'un plan de mise en œuvre des recommandations des rapports de contrôle administratif des juridictions - Rapport sur les leçons apprises en matière de gestion des marchés publics publié - Nombre de contrôleurs internes et de comptables communaux formés/encadrés et disposant des compétences requises - Nombre d'institutions publiques auditées	3.1. Appui à la Cour Suprême pour la sensibilisation des magistrats en matière de lutte contre la corruption	X	X			MBG, CS	TRAC	Logistique	15.000
	3.2 Appui à la Cour Suprême pour le contrôle administratif des juridictions		X	X		MBG, CS	TRAC	Logistique	20.000
	3.3 Publication régulière du bulletin des arrêts de la Cour Suprême	X	X	X	X	MBG, CS	TRAC	Contrats	30.000
	3.4. Appui à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) pour l'organisation de 4 sessions d'échanges avec les acteurs de la commande publique sur les bonnes et les mauvaises pratiques en matière de gestion des marchés publics	X		X		MBG, ARMP	TRAC	Contrats Logistique	5.000
	3.5. Mise en place d'un mécanisme efficace de suivi des dossiers entre la BSAC, la Cour Anti-corruption et la Cour Suprême	X	X	X	X	MBG, BSAC, CAC et CS	TRAC	Logistique	5.000
	3.6. Evaluation de l'impact des formations en techniques de contrôle et de rédaction des rapports dispensées aux contrôleurs internes par l'Inspection Générale de l'Etat (IGE) en 2012 et 2013 et poursuite de leur encadrement	X	X			MBG, IGE	TRAC	Consultant national Logistique	50.000
	3.7. Appui à l'IGE pour l'encadrement et la formation des comptables communaux		X	X	X	MBG, IGE	UE	Logistique	30.000

Situation de reference - Les ISCLACs ne sont pas suffisamment intégrées dans le circuit institutionnel. Bien souvent, les rapports des inspections et des missions d'audit demeurent sans suite et les institutions sectorielles et décentralisées ignorent l'obligation de rendre compte vis-à-vis des ISLACs. - La collaboration entre les différentes ISCLACs n'est pas non plus suffisamment développée.	3.8. Appui à la Cour des Comptes pour les descentes de sensibilisation et de contrôle	X	X	X	X	MBG, CC	UE	Logistique	30.000
Total Produit 3		185.000 USD							
Produit 4 **Les acteurs non-étatiques de lutte contre la corruption apportent une contribution effective à la mise en œuvre de la SNBG/LC.** Indicateurs - Nombre de projets de la société civile contribuant à la mise en œuvre de la SNBG/LC	4.1 Appui aux microprojets de la société civile et des media pour la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption	X	X	X	X	MBG, société civile, ISCLACs	TRAC	Contrats	250.000
	4.2 Réalisation d'une étude sur le rôle de la société civile et des media en matière de suivi des finances publiques et appui au renforcement des capacités de cette dernière en monitoring de la corruption	X	X	X	X	MBG, société civile	TRAC	Consultant Contrats	30.000
	4.3. Mise en place et opérationnalisation d'un forum national anti-corruption		X	X		MBG, société civile, ISCLACs	TRAC	Contrats Logistique	50.000

exécutés - Etude sur la société civile en matière de suivi des finances publiques et de monitoring de la corruption disponible - Existence d'un état des lieux actualisé sur les comités locaux de bonne gouvernance - Nombre d'écoles disposant des clubs d'intégrité opérationnels Situation de référence - La société civile et les media ne disposent pas des capacités suffisantes en matière de suivi des finances publiques et de monitoring de la corruption. - Il n'existe pas de cadre formel de concertation ni de stratégie commune en matière de lutte anti-corruption. La mise en place d'un forum anti-corruption offrirait un tel espace.	4.4. Réalisation d'une étude sur l'organisation et le fonctionnement des comités locaux de bonne gouvernance et redynamisation/formalisation de ces derniers pour la bonne gouvernance au niveau local avec un cahier des charges uniformisé	X	X	X	X	MBG, société civile, ISCLACs	TRAC	Consultant Logistique	15.000
	4.5. Création et encadrement conjoint société civile/ISCLACs des clubs d'intégrité dans les écoles secondaires	X	X	X	X	MBG, société civile, ISCLACs	TRAC	Logistique	15.000
	4.6. Appui à l'ARMP des Marchés Publics pour l'organisation de sessions d'information et de sensibilisation sur la gestion des marchés publics	X	X	X	X	MBG, société civile, ARMP	UE	Contrats Logistique	15.000
Total Produit 4						375.000 USD			
Unité de gestion		X	X	X	X	PNUD	TRAC	Salaires et frais de fonctionnement	40.000

Suivi & Evaluation	X	X	X	X	PNUD	TRAC	Suivi & Evaluation et Audit	45.000
GRAND TOTAL	**1.285.000 USD**							

V. ARRANGEMENT DE GESTION

Le présent projet sera mis en œuvre par la partie nationale en conformité avec la modalité de mise en œuvre par les entités nationales (NIM). Selon cette modalité, les règles et procédures nationales en matière de gestion, de passation des marchés et de recrutement seront appliquées, pour autant que ces dernières sont conformes aux normes et standards internationaux relative à l'obligation de transparence, de compétition pour mettre en avant le principe de meilleure qualité au meilleur coût.

Le pilotage du Projet sera assuré par un comité de pilotage co-présidé par un représentant du Ministre de la Bonne Gouvernance et un délégué du Représentant Résident du PNUD. Ce comité de pilotage sera composé des chefs des institutions bénéficiaires ou leurs représentants dument mandatés, de deux représentants des organisations de la société civile (OSC et Media) et d'un représentant du secteur privé. Le Ministre de la Bonne Gouvernance procédera à la nomination officielle d'un Directeur National du Projet qui assurera l'interface entre le Ministère et toutes les parties prenantes au projet. Il aura en outre la responsabilité de superviser le suivi quotidien des activités du projet. Lors de sa première réunion, le Comité de Pilotage se dotera d'un règlement d'ordre intérieur qui décrira son modus operandis. En outre, le comité de pilotage procédera à un arbitrage budgétaire pour les activités communes aux différentes ISCLAC, sur base des critères objectifs. Les institutions concernées devront préparer des notes conceptuelles ou des termes de référence détaillés sur les activités, afin de faciliter l'arbitrage et la coordination.

Une **unité de gestion** du projet sera recrutée pour assurer la mise en œuvre des activités. Cette unité sera logée au Ministère à la Présidence en charge de la Bonne Gouvernance. L'unité de gestion sera responsable, entre autres, de la préparation et la révision des Plans de Travail Annuels, de la planification et l'organisation des réunions de suivi, et d'appuyer le Directeur National dans la coordination des activités vis-à-vis des parties prenantes, etc. L'unité de gestion comprendra un expert en gestion des projets, un assistant administratif et financier, et un chauffeur. Le personnel de l'Unité de gestion sera recruté sur base d'un processus compétitif et méritoire. Les termes de référence de chaque poste seront partagés avec les membres du comité de pilotage pour non objection avant publication.

Dépendamment de la nature des activités et sur approbation du comité de pilotage, des mémorandums d'entente pourront être signés entre le Ministère de la Bonne Gouvernance et les institutions concernées, pour la sous-traitance de certaines activités. Les organisations de la société civile bénéficiaires de l'appui prévu au point 4.3 « Renforcer les capacités de la société civile et du secteur privé pour la sensibilisation et le monitoring de la corruption » seront sélectionnées suite à un appel d'offre public et à un processus de sélection tripartite : Gouvernement, PNUD, Partenaires Techniques et financiers. Afin de garder la dynamique engagée par le PNUD en matière d'appui à la société civile, les contrats de subvention avec les organisations de la société civile pour la mise en œuvre des projets retenus seront gérés par le PNUD. Néanmoins, le suivi-évaluation des activités se fera à travers les mécanismes mis en place pour le projet.

En outre, en concertation avec le Ministère de la Bonne Gouvernance, le PNUD pourra directement accomplir certains autres services pour lesquels il possède un avantage comparatif ou des facilités, comme les achats et recrutements internationaux. Une lettre d'accord décrivant tous les services directement exécutés par le PNUD devra être signée entre les deux instituions à cet effet. Le PNUD fera un recouvrement des coûts sur tous les services effectués pour le compte du projet. L'Unité Gouvernance et Etat de Droit servira d'interface entre le PNUD et les parties prenantes au projet et assurera le suivi du projet pour le compte du PNUD.